

LE "SECTEUR INFORMEL" : APPROCHES MACRO-ECONOMIQUES

ET STATISTIQUES

par Jacques Charmes *



La table-ronde du 19 février 1986

* Maître de recherche à l'ORSTOM (Département H), associé au Service de Coopération à l'INSEE.

20 JANV. 1987

A vrai dire, depuis bientôt 15 ans, le secteur informel a suscité une pléthore d'études, de recherches ou de réflexions, tant de la part des adeptes de cette terminologie que de la part de ses détracteurs (qui parlent alors du "prétendu" secteur informel), et il est difficile d'en présenter une synthèse. A l'ORSTOM même, deux approches coexistent, qui sont relativement différentes, sans être antinomiques, et peuvent se révéler complémentaires. L'une prend place dans le cadre des études sur l'urbanisation et les socio-systèmes urbains (Département D), abordant les problèmes du travail et des travailleurs à travers les formes de mise au travail (salarial, non salarial) et de contrôle social par l'Etat, l'entreprise et la famille (Mali, Angola, Guinée, Antilles), ou encore à travers les trajectoires professionnelles (Chili, Argentine). L'autre approche entre dans le cadre des études sur les conditions et les stratégies de développement (Département H), abordant le thème du secteur informel sous un angle macro-économique et statistique, non exclusif d'approches à caractère anthropologique, préalables ou complémentaires. On ne s'intéresse ici qu'aux seules approches statistiques globales, ayant donc une signification au plan macro-économique et permettant un certain degré de généralisation, et auxquelles l'ORSTOM a participé au cours des années récentes (Tunisie, Niger, Rwanda) ou auxquelles il va participer dans les années à venir (Guinée, Mexique, Indonésie...).

Etant donné l'importance des moyens matériels et humains requis par de telles approches intégrant la problématique du secteur informel dans les grandes enquêtes statistiques, la contribution de l'ORSTOM passe le plus souvent par l'affectation d'un ou plusieurs chercheurs dans des équipes nationales au sein d'instituts nationaux de statistiques ou de ministères de la planification. Les résultats de ces travaux donnent lieu à des publications officielles de ces instituts ou ministères, et l'ORSTOM peut utiliser ces résultats à des fins scientifiques.

Le concept de "secteur non structuré" ou "informel" (il n'y a en principe aucune nuance entre les deux expressions) est apparu dans la littérature économique sur le développement au début des années 70, avec le lancement des premières recherches du Programme mondial de l'emploi du Bureau international du travail. C'est à cette époque que l'on prit conscience des problèmes posés par un exode rural de moins en moins maîtrisable et de l'inefficacité du secteur industriel à absorber cette main d'oeuvre excédentaire. Dans des pays où le chômage ne donne pas lieu à indemnisation, il était clair que cette population devait bien exercer quelque activité pour vivre ou pour survivre. Ces activités ne relevant pas du secteur moderne, statistiquement enregistré, on prit l'habitude de les désigner par le terme "informel".

L'ENSEMBLE DES ACTIVITES ECONOMIQUES NON ENREGISTREES

La définition originelle est donc la suivante : le secteur informel est constitué par l'ensemble des activités économiques non enregistrées, c'est-à-dire sur lesquelles l'Etat n'est pas en mesure d'exercer son emprise, sur lesquelles les réglementations mais aussi les incitations et les mesures d'aide glissent ou s'avèrent inefficaces. Par voie de conséquence, le non-enregistrement administratif se traduit par un non-enregistrement statistique. Bien entendu, les recensements de population, exhaustifs par définition, dénombrent les emplois générés par ces activités, mais, en l'état actuel des nomenclatures, ils ne permettent pas de les distinguer dans la masse de la population active.

En limitant le secteur aux activités non agricoles (et non pas au milieu urbain, ce qui est encore plus restrictif) pour des raisons d'homogénéité et de techniques de collecte, on n'en a pas moins défini un ensemble très hétérogène dont les principales composantes peuvent être énumérées et généralement distinguées : artisanat de production et de service, petit commerce, marchands ambulants, petits métiers de la rue, travailleurs itinérants et à la tâche, travail à domicile (à ne pas confondre avec le travail domestique)...

Cette énumération montre cependant la différence entre ce que l'on appelle l'"économie souterraine" dans les pays industrialisés (activités illicites : prostitution, banditisme, drogue..., et exercices illicites d'activités licites : travail au noir, travail clandestin) et l'économie informelle telle qu'on l'étudie dans les pays en développement. Non que les activités illicites n'existent pas dans ces pays ; mais la comptabilité nationale y est encore balbutiante et les recoupements comptables ou monétaires sont inopérants, qui permettraient leur évaluation, et la tâche première y est bien d'évaluer correctement l'activité économique licite. Quant à l'exercice illicite de ces activités, il ne présente certainement pas le même caractère que dans les pays industrialisés, car législations et réglementations sont d'application plus récente, et cette application résulte plus d'une démarche de l'administration que d'une démarche des justiciables habitués de longue date à exercer leurs activités dans un cadre relativement lâche : autrement dit, impôts et taxes y seraient plutôt quérables et non portables, et cette situation est largement tolérée malgré tous les déguerpissements et autres chasses aux petits métiers "clandestins" ou "sauvages" constatées dans nombre de pays du tiers-monde.

Dans ces pays, la connaissance du secteur non structuré est ainsi marquée par une ambivalence des attitudes officielles : le planificateur, dont

les instruments sont largement inopérants lorsque les P.N.B. sont sous-estimés et les créations d'emplois calculées à partir du seul secteur moderne, est conscient de la nécessité de l'intégrer dans ses prévisions ; quant à l'administration qui légifère, elle y voit l'image de sa propre impuissance et a souvent tendance à n'envisager le secteur non structuré que sous la forme d'une intégration à l'économie formelle.

C'est ici que les études à caractère anthropologique, approfondies et compréhensives, mais sans visée à l'extrapolation, ont un rôle important à jouer, dans la perspective d'une prise en compte du secteur non structuré dans les grandes enquêtes statistiques. Ces études préalables consistent en monographies de métiers, biographies de petits entrepreneurs réalisées en vue de mieux comprendre les modalités de fonctionnement des petits ateliers, ou de l'activité entreprise d'une façon générale ; de même, les monographies de ménages ou d'unités familiales, permettent de comprendre la diversité et la complémentarité des sources de revenu, et les modalités de sa répartition et de sa dépense.

Cette démarche contribue à l'amélioration des concepts et méthodes classiques utilisés pour la collecte statistique et qui sont largement inadaptés, ayant été forgés à l'usage des économies industrialisées.

On donnera deux exemples de l'utilité des monographies dans la démarche statistique : le premier concerne le contenu du concept de salariat, le second porte sur la méthode de mesure de la production et du revenu.

A priori, le concept de salariat peut paraître clair et dénué d'ambiguïté à l'observateur extérieur. Pourtant, l'extrême diversité des formes de relations de travail dans le secteur non structuré met en défaut une utilisation trop simpliste de concept. Chez les coiffeurs et boulangers en Afrique du Nord, chez les tailleurs en Afrique du Sud du Sahara, il existe des formes de salariat qui se rapprochent du métayage agricole ; l'ouvrier-coiffeur est rémunéré par un pourcentage fixé des recettes qu'il réalise sur le fauteuil qui lui est confié par son patron ; le "boulangier" rémunère le propriétaire du four et des murs en pourcentage de ses recettes. On pourrait multiplier de tels exemples. Or, comment va se déclarer l'ouvrier dans une enquête auprès des ménages ? Comme salarié,

comme indépendant ou comme associé ? Et le patron, interrogé dans une enquête d'entreprise, comment va-t-il déclarer son ouvrier ? N'est-il pas alors certain qu'une question portant sur le montant du salaire n'obtiendra pas de réponse ou sera sous-estimée ?

Quant à l'évaluation de la production et du revenu, il apparaît évident que la question sur le chiffre d'affaires annuel posée traditionnellement dans les enquêtes auprès des entreprises industrielles, ne peut obtenir de réponse dans le cas d'une activité du secteur non structuré. La plupart des enquêtes sur le secteur non structuré, notamment celles réalisées par le Bureau international du travail en Afrique (Nouakchott, Kigali, Lomé, Yaoundé, Bamako), considèrent avoir fait un effort suffisant d'adaptation en prenant la semaine comme période de référence. On ne s'étonnera pas de trouver des chiffres d'affaires nuls, car, dans certains métiers, cette période peut s'avérer trop courte par rapport au rythme du processus de production. Le danger est alors grand d'aboutir à des évaluations fortement sous-estimées qui ne seront pas critiquées ou remises en question parce qu'elles correspondent à l'idée que l'on se fait a priori des activités informelles : activités de sous-emploi et peu rémunératrices. De ce point de vue, l'étude anthropologique peut révéler la façon de compter du petit entrepreneur - par exemple l'ébéniste doublera le prix d'achat du bois pour établir son prix de vente - et permettre ainsi de poser des questions plus concrètes dans les questionnaires statistiques.

De telles innovations ont été testées et introduites dans les recensements d'établissements et les enquêtes d'activité réalisées en Tunisie (1976-1981) et au Niger (1981-1982), ou encore dans l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages - enquêtes budget-consommation du Rwanda (1985).

TUNISIE : UN P.I.B. SOUS ESTIME DE PRES DE 10 %

Que le secteur non structuré ait ainsi représenté en Tunisie, entre 1976 et 1980, près de 40% de l'emploi non-agricole, près de 25% de l'emploi total, et que le P.I.B. ait été de ce fait sous estimé de près de 10 % (ce qui ne signifie pas que le secteur non structuré ne représentait que cette proportion du P.I.B.), cela a constitué des résultats suffisamment importants pour que le comptable national décide de réviser ses

méthodes, et que le planificateur, au terme de ses projections en vue d'élaborer le VI^e Plan, parvenant à un déficit de près de 70 000 créations d'emploi, se préoccupe de savoir si le secteur non structuré ne pourrait pallier ce déficit. La réponse immédiate que l'on aurait pu être tenté de faire était que le rôle du secteur non structuré consistait bien en cela et qu'il y pourvoirait ! C'est de cette période que datent les mesures de promotion du secteur non structuré et le Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers : goutte d'eau dans la mer peut-être ; mais, pour la première fois, perception positive de ce secteur par les pouvoirs publics. Encore l'importance du secteur non structuré dans l'emploi est-elle une donnée admise et répandue. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les revenus.

En 1981, le revenu du petit entrepreneur tunisien du secteur non structuré représentait, dans les branches manufacturières, près de 3 fois le salaire moyen de l'ouvrier qualifié du secteur moderne ; dans le commerce, plus de 2,5 fois ce salaire, et dans les services plus de 5 fois. Même en tenant compte que 10 % de ce revenu sert au renouvellement du capital, le niveau reste très élevé.

L'importance de ces revenus proviendrait-elle de la faiblesse des salaires consentis à la main-d'oeuvre salariée ? Il est vrai que près du quart de l'emploi des petits établissements sont des emplois d'apprentis, sous-rémunérés par rapport au travail fourni, sinon par rapport aux normes légales. Mais les salariés qui représentent près de 30 % de l'emploi de ces activités touchent des rémunérations qui restent en moyenne supérieures au SMIG : sans doute ces salaires sont-ils bien inférieurs à ce qu'ils sont dans le secteur moderne, mais l'âge moyen des salariés est plus élevé dans ce dernier secteur et explique une partie de l'écart.

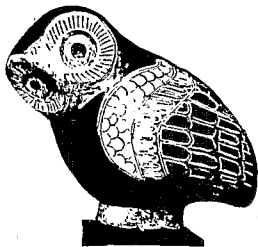
Faut-il en déduire que les niveaux de vie en milieu urbain sont plus élevés qu'il n'est généralement admis et que les recommandations de la Banque mondiale ou du F.M.I. sont recevables, qui visent à diminuer et supprimer les subventions des prix des produits de consommation de base, ce qui pourrait permettre une réévaluation des prix à la production ? En tout état de cause, on ne peut arguer de l'importance du secteur non structuré pour conclure au sous-emploi et à la pauvreté.

En sens inverse, et dans le cas de la Tunisie, on ne saurait tirer argument du niveau des salaires dans le secteur non structuré concurrentielle pour en déduire que le niveau des salaires dans le secteur protégé est excessif. Le déclin de l'avantage comparatif qu'un pays tire du faible coût de sa main d'oeuvre tient à d'autres causes.

Enfin, l'exode rural serait moins fonction du niveau des salaires dans le secteur moderne que des opportunités d'emploi et de revenus dans le secteur non structuré.

Tout cela ne signifie absolument pas qu'il n'existe pas une pauvreté urbaine. Mais l'étude de la pauvreté et des niveaux de vie est une question différente dont le lien avec le secteur non structuré ne peut être fait qu'à travers les enquêtes sur le budget et la consommation des ménages (comme celle du Rwanda). Dans des situations où la pluri-activité est de règle, chez un même individu, ou à l'intérieur du ménage, le revenu de la simple activité principale ou apparente ne suffit pas en tant qu'indicateur du niveau de vie.

On ne peut probablement pas généraliser à partir des quelques cas étudiés étant donné la diversité des situations. Mais ce que l'on a voulu dire ici, c'est que l'on ne peut prendre en considération les résultats d'enquêtes sur le secteur informel, indépendamment de leur représentativité et des méthodes qui ont été utilisées pour la collecte. Et l'enjeu que représentent les concepts et méthodes d'appréhension de ce secteur a été jugé suffisamment important pour que la question du secteur non structuré soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail qui se tiendra à Genève en 1987. S'il est prématuré de penser qu'il sera possible d'aboutir à des recommandations internationales à ce sujet, on doit noter cependant que ce sera la première fois depuis sa création que cette conférence, chargée de définir et d'harmoniser les concepts d'activité, d'emploi et de chômage, mettra en discussion un concept nouveau.



DIVA - *Documents*

Juin 1986

Au menu d'une table-ronde
entre chercheurs de l'ORSTOM et journalistes
(19 février 1986) :

SECTEUR NON-STRUCTURÉ ET INDUSTRIALISATION DANS LE TIERS-MONDE

ORSTOM

B23278 ³¹ → B23281 ¹¹ ex1